

Le 17 mars 2020

MISE À JOUR SUR LA COVID-19

Alors que nous continuons de faire face à l'éclosion de la COVID-19, je tiens à rassurer tous nos membres, partout au pays, que le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) ne ménage aucun effort pour tenir les employeurs responsables de votre sécurité au travail.

La majorité des membres du STTP ne sont pas en mesure de travailler à distance. Nos employeurs doivent faire tout ce qu'ils peuvent pour accroître leurs mesures sanitaires et limiter les risques que vous courez dans le cadre de votre travail.

Le STTP fait pression sur les employeurs pour qu'ils tiennent des consultations dans le but de modifier les dispositions et les procédures des conventions collectives sur les droits aux congés et les politiques en matière d'absentéisme. Nous exerçons aussi des pressions pour qu'ils appliquent les mesures de santé et de sécurité appropriées pendant cette crise. Aucun de nos membres ne devrait craindre des mesures disciplinaires ou une perte de salaire pour avoir agi de manière à protéger ses consœurs et confrères de travail et le public.

À tous les paliers du Syndicat, nous suivons de près les informations provenant de l'Organisation mondiale de la santé et des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. De plus, nous sommes en discussion avec les syndicats dont les membres assurent des soins de première ligne durant cette pandémie.

Le Comité exécutif national et le Conseil exécutif national du STTP se réunissent régulièrement afin de mettre en œuvre le meilleur processus possible pour respecter les recommandations du ministre fédéral de la Santé. Nous travaillons actuellement à la mise en place de dispositions qui vous permettront d'être mieux protégés au travail.

Il s'agit, entre autres, de rendre les congés plus accessibles, de modifier les processus de livraison et de déterminer comment nous pouvons utiliser le fonds de garde d'enfants pour soutenir la famille des membres du STTP touchés par les fermetures d'écoles.

Jusqu'à maintenant, nous avons reporté des séances de formation du STTP et d'autres activités prévues, et nous avons mis fin aux déplacements nationaux et internationaux en avion et en train pour se rendre à des réunions ou participer à des délégations. Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant des nouveaux développements.

En ce moment, il est essentiel que les travailleuses et travailleurs maintiennent les canaux de communication ouverts avec leurs déléguées et délégués syndicaux dans leur lieu de travail. N'oubliez pas de consulter le site Web national du STTP au www.cupw.ca/fr/ressources-pour-les-membres/coronavirus-covid-19, où vous trouverez une section consacrée à la COVID-19, et abonnez-vous au Somm@ire STTP www.sttp.ca/fr/sommaire-sttp.

Si vous avez des questions concernant le congé de quarantaine, communiquez avec une représentante ou un représentant de votre section locale ou avec votre représentante ou représentant en santé et en sécurité.

Votre santé et votre sécurité doivent être une priorité au travail. Le STTP poursuit ses efforts auprès des employeurs pour veiller à la mise en place de solutions appropriées.

Solidarité,



Jan Simpson
Présidente nationale

2019-2023_Bulletin n° 097
/jyl cope 225 /gl/scfp1979

